



Séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 février 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la représentante de la ville de Saint-Lazare, Pamela Tremblay, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

18-02-28-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 40.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-02-28-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 6.2.4 « Évaluation foncière - services juridiques et contestation : information », 17.1 « Jeux olympiques d'hiver 2018 - La Zotiquienne Mélodie Daoust ramène une médaille d'argent avec l'équipe féminine canadienne de hockey : motion de félicitations », 18.1 « Demande aux intervenants impliqués dans les investigations et enquêtes publiques de revoir le processus de détournement du réseau routier québécois lors d'événements majeurs : adoption » et en supprimant les points suivants : 6.2.2 « Droits de mutation - formation d'un comité : positionnement » et 6.3.1 « Bâtiment situé au 420 avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion : positionnement ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018 : ADOPTION

18-02-28-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDSO) - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE CONSULTATION CITOYENNE

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, informe que les municipalités de la MRC seront sollicitées afin de déterminer des endroits pour la tenue de consultations publiques citoyennes dans le cadre de la mise à jour de la Politique de développement social durable. Monsieur Legros rappelle également que la première mouture de la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été très innovante au Québec et a inspiré plusieurs MRC et municipalités. Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres et président de la table territoriale sur la Politique de développement social durable, invite les municipalités à participer au lancement de la consultation publique qui se tiendra le 5 avril 2018.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 31 JANVIER 2018 : ADOPTION

18-02-28-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 31 janvier 2018, tel que présenté.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE CONFÉRENCE/ATELIER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 23 FÉVRIER 2018 : ADOPTION

18-02-28-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Pamela Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le compte rendu de la journée conférence/atelier en matière de sécurité civile du comité de sécurité incendie et civile du 23 février 2018.

Proposition adoptée.

Après discussion sur la proposition de créer une cellule régionale en sécurité civile, les membres du conseil mandatent unanimement le préfet et la table régionale en sécurité incendie et civile pour l'élaboration d'une planification régionale aux fins de prévention, préparation, intervention et rétablissement avec la participation de différents intervenants en situation d'urgence.



6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-02-28-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-02-28.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-02-28, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR L'ANNÉE 2017 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.1.3 CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL EN LA PERSONNE MORALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE VAUDREUIL-SOULANGES (SGMR-VS) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-29-10 autorisant l'incorporation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS);

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter la SGMR-VS au groupe d'assurés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser l'ajout d'un assuré additionnel afin de couvrir les clauses de responsabilité civile et d'erreurs et omissions relatives au budget de la SGMR-VS.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 95-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : ADOPTION

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 95 afin d'ajuster le montant de la somme d'argent exigée lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 24 janvier 2018 par monsieur Claude Pilon;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu une copie du présent règlement en date du 23 février 2018, en respect de l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 95-2 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

1. 77,85 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
2. 311,30 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
3. 518,80 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
4. 1 037,60 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$;
5. 41,50 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est inférieure ou égale à 50 000 \$;
6. 134,95 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est supérieure à 50 000 \$. »

ARTICLE 2

L'article 3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est de 77,85 \$ lorsque la demande de révision administrative n'est pas visée à l'article 2. »

ARTICLE 3

L'article 6 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

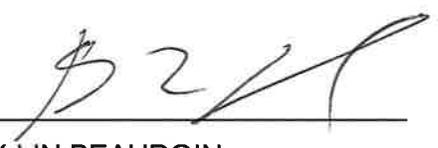
« Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision administrative portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter de 2018. »



ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 28 février 2018.

Entrée en vigueur le _____.

Proposition adoptée.

6.2.2 PROJET DE LOI N° 54 - LOI VISANT L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ANIMAL : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 54 visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal le 4 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE seul le ministre peut nommer à titre d'inspecteur, des médecins vétérinaires, des agronomes, des analystes et toute autre personne nécessaire pour veiller à l'application de la loi et de ses règlements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un mandataire à titre d'inspecteur sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de faire appliquer la loi 54 et de procéder aux interventions nécessaires pour assurer la protection des animaux;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de nommer la SPCA Ouest pour veiller à l'application de la loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal et de ses règlements sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de transmettre copie de la présente résolution aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

7.1 TROUSSE VISUELLE POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES : INFORMATION

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table des communications, informe que la trousse des outils de communication dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires est maintenant disponible.



8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 17-03-22-09 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-22-09 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas donné suite à la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse toujours pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **réitère** sa demande au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce rétroactivement, et de réaliser la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts;

que copie de la présente résolution et copie de la résolution numéro 17-03-22-09 **soient transmises** aux MRC victimes de cette iniquité fiscale, soit Antoine-Labelle, Arthabaska, Beauharnois-Salaberry, Bécancour, Bellechasse, Brome-Missisquoi, Charlevoix, Côte-de-Beaupré, Drummond, Haute-Yamaska, Haut-Richelieu, Jacques-Cartier, Jardins-de-Napierville, Joliette, Laurentides, Les Chenaux, Lotbinière, Maskoutains, Matawinie, Memphrémagog, Montcalm, Nouvelle-Beauce, Pays-d'en-Haut, Portneuf, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Nord, Rouville, Rouyn-Noranda, Sept-Rivières, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui ainsi qu'à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

Proposition adoptée.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 DEMANDE D'APPUI POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) AVEC LE COBAVER VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la convention entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le COBAVER de Vaudreuil-Soulanges vient à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les organismes des bassins versants du Québec ont été mandatés pour mettre en place la gestion intégrée des ressources en eau selon une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER de Vaudreuil-Soulanges a besoin d'une nouvelle convention bonifiée afin de lui permettre de poursuivre le mandat qui lui a été confié, et ce, pour soutenir son développement afin de concrétiser le Plan directeur de l'eau et continuer de collaborer étroitement avec les acteurs de la région de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'appuyer le COBAVER de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec à renouveler sa convention avec les organismes de bassins versants du Québec.

Proposition adoptée.

11.1.2 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT l'article 108 de la LCM qui permet la délégation de la gestion de travaux sur un cours d'eau suite à la conclusion d'une entente avec une municipalité locale;

CONSIDÉRANT la résolution CA 16-04-13-07 autorisant la MRC à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de remise en état et d'aménagement du cours d'eau sans désignation à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans le cadre du développement résidentiel de la rue Marie-Marthe-Daoust;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de réaliser des travaux d'aménagement et de remise en état d'un cours d'eau sans désignation afin de favoriser le développement résidentiel de la rue Marie-Marthe-Daoust;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de conservation est conditionnelle pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC pour l'aménagement et la remise en état du cours d'eau;



CONSIDÉRANT QUE la servitude de conservation a été signée entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et le promoteur 2956-3731 Québec inc. le 23 janvier 2018 pour conserver le terrain à son état naturel après les travaux d'aménagement et de remise en état du cours d'eau sans désignation;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation du MDDELCC sera émis sous peu;

CONSIDÉRANT QUE les frais des travaux pour l'aménagement et la remise en état du cours d'eau sans désignation seront assumés par le promoteur dans le cadre de son développement résidentiel de la rue Marie-Marthe-Daoust;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure une entente avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui porte sur les responsabilités respectives des parties et la répartition des coûts;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la délégation de compétence de la gestion des travaux d'aménagement et de remise en état du cours d'eau sans désignation situé dans le développement résidentiel de la rue Marie-Marthe-Daoust suivant la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC.

Proposition adoptée.

11.1.3 RÉGLEMENTATION ANTÉRIEURE SUR LES COURS D'EAU : ABROGATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) définit, depuis le 1^{er} janvier 2006, ce que sont les cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a plus la compétence depuis cette date pour changer leur statut en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 248 de la LCM prévoit toutefois la survie des règlements, des procès-verbaux et des actes d'accord qui concernent les cours d'eau déjà désignés le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements, procès-verbaux et actes d'accord ne peuvent pas, en vertu de l'article 248, être modifiés, ni remplacés, mais uniquement abrogés par une résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus d'une centaine de règlements, de procès-verbaux et d'actes d'accord de cours d'eau adoptés avant l'entrée en vigueur de la LCM, et que ceux-ci régissent la largeur, la profondeur et la pente de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 du Règlement numéro 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC prévoit que la largeur, la profondeur et la pente de tout cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un règlement, d'un procès-verbal ou d'un acte d'accord demeurent celles indiquées dans cette réglementation malgré leur abrogation;

CONSIDÉRANT QUE certains lits d'écoulement correspondent aux exceptions décrites à l'article 103 de la LCM, c'est-à-dire des fossés de voie publique ou privée, des fossés mitoyens ou des fossés de drainage, il est dans l'intérêt de la MRC d'abroger les règlements, les procès-verbaux et les actes d'accord sur les lits d'écoulement dont elle n'a pas compétence;

CONSIDÉRANT QU'une fois cette réglementation antérieure abrogée, certains lits d'écoulement deviennent des fossés, soit des fossés de voie publique ou privée, des fossés mitoyens ou des fossés de drainage au sens de la Loi et qu'ils ne sont plus régis par la MRC;



CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau lors de la réunion du 22 février 2018;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Pamela Tremblay** et résolu

d'abroger tous les règlements, les procès-verbaux et les actes d'accord antérieurs au 1^{er} janvier 2006 portant sur les cours d'eau.

La présente abrogation ne vise pas le Règlement numéro 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC et ses amendements.

Proposition adoptée.

11.1.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA BRANCHE 9 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE, COURS D'EAU DU DOMAINE, HAUT-DE-LA-CHUTE, PAIEMENT ET TRIBUTAIRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

Branche 9 de la rivière à la Raquette, bassin 2 (Rigaud : 19,8 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %; Vaudreuil-Dorion : 4,03 %);

Branche 3 du cours d'eau du Domaine, bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %);

Cours d'eau Haut-de-la-Chute, bassin 10 (Rigaud : 100 %);

Branche 2 du cours d'eau Paiement, bassin 17 (Hudson : 4,88 %; Saint-Lazare : 67,56 %; Vaudreuil-Dorion : 27,56 %);

Cours d'eau Tributaire de la rivière Quinchien, bassin 7 (Les Cèdres : 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion : 41,78 %).

Proposition adoptée.

11.1.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES COURS D'EAU DIX-ARPENTS, SAINT-FÉREOL ET DÉCHARGE DE SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus au poste budgétaire 02 460 02 419;



POUR CES MOTIFS,

18-02-28-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

Cours d'eau Branche des Dix-Arpents, bassin 8 (Les Cèdres : 88,69 %; Pointe-des-Cascades : 4,11 %; Vaudreuil-Dorion : 7,20 %);

Cours d'eau Saint-Féréol, bassin 8 (Les Cèdres : 88,69 %; Pointe-des-Cascades : 4,11 %; Vaudreuil-Dorion : 7,20 %);

Cours d'eau Décharge de Saint-Lazare et sa Branche 2, bassin 7 (Les Cèdres : 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion : 41,78 %).

Proposition adoptée.

11.1.6 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES SCIENTIFIQUES DANS LES COURS D'EAU DIX-HUIT ARPENTS ET GRAND MARAIS : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote visant les cours d'eau Dix-Huit Arpents et Grand Marais à la municipalité de Saint-Zotique a été mis sur pied en 2015 en collaboration avec la MRC, la Municipalité de Saint-Zotique, le Conseil du Bassin versant de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) et l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote vise à améliorer la qualité de l'eau, diminuer la sédimentation dans les canaux de la municipalité de Saint-Zotique, informer la population et améliorer les pratiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage et l'analyse de l'eau de surface sont effectués sur trois stations d'échantillonnage sur les cours d'eau par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) qui a été mandaté par la Municipalité de Saint-Zotique pour évaluer le flux des sédiments et les débits;

CONSIDÉRANT la résolution CA 17-02-16-11 autorisant la MRC à participer financièrement pour l'acquisition de données scientifiques avec l'IRDA pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-251 de la municipalité de Saint-Zotique demandant la participation financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'autoriser la participation financière de la MRC pour l'analyse et l'étude des cours d'eau Dix-Huit Arpents et Grand Marais au montant total de 4 334 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2018, représentant un neuvième du coût annuel de l'étude;

que copie des résultats obtenus, suite à l'analyse de l'eau et à leur recherche, **soit transmise** à la MRC par la Municipalité de Saint-Zotique en échange de notre participation financière.

Proposition adoptée.



11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 TRICENTRIS EXPRESS, FÉVRIER 2018 « QU'EN EST-IL DE LA CRISE DU RECYCLAGE? » : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 PROJET DE DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER - REQUÊTE À 151 MAIRES ET PRÉFETS DU QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI

Madame France D'Amour, greffière, informe qu'à la suite de la dénonciation de plusieurs municipalités et de MRC au projet de dépotoir nucléaire à Chalk River, aucune information, ni suivi n'est disponible. Une lettre du préfet sera émise à l'endroit de l'Agence internationale de l'énergie atomique réitérant la demande d'appliquer les normes sur les déchets nucléaires dans ce projet.

11.3.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE METTRE EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRES L'INSPECTION ET LE RINÇAGE DES EMBARCATIONS NAUTIQUES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 REMBOURSEMENT D'UN MONTANT À REFINANCER SUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT - ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le refinancement du Règlement d'emprunt numéro 218 décrétant l'exécution des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre à Vaudreuil-Dorion vient à échéance le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 198 000 \$ est à refinancer;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fonds environnement dettes et au fonds de roulement;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de rembourser en entier le montant à refinancer, soit 1 198 000 \$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc. à la date d'échéance.

Proposition adoptée.

11.4.2 REMBOURSEMENT D'UN MONTANT À REFINANCER SUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT - ÉCOCENTRE DE RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le refinancement du Règlement d'emprunt numéro 207 décrétant la réalisation de l'Écocentre de Rigaud vient à échéance le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 535 700 \$ est à refinancer;



CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fonds environnement dettes et au fonds de roulement;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de rembourser en entier le montant à refinancer, soit 535 700 \$ à la Banque Royale du Canada à la date d'échéance.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU WALLOT : POSITIONNEMENT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, rappelle que la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a pas de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Une demande sera effectuée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et des députées de Vaudreuil et de Soulanges afin d'obtenir des représentants du ministère pour une nouvelle présentation du PIIRL.

12.4 RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES – CORRESPONDANCE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe qu'une audience publique aura lieu sur le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres par Hydro-Québec et que la MRC déposera un mémoire à ce sujet le 26 mars 2018.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RÉOLUTION DE LA MRC DES APPALACHES – PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.1.2 PROJET D'EXPANSION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (APM) À CONTRECŒUR : APPUI

CONSIDÉRANT le projet de nouveau terminal de transit de conteneurs de l'Administration portuaire de Montréal à Contrecoeur;



CONSIDÉRANT QUE le projet de nouveau terminal à Contrecoeur et le projet de Pôle logistique à Vaudreuil-Soulanges permettraient à la grande région de Montréal de bien se positionner en tant que grands joueurs commerciaux avec l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'appuyer le projet de nouveau terminal de transit de conteneurs de l'Administration portuaire de Montréal à Contrecoeur;

que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-d'Youville et à l'Administration portuaire de Montréal.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13.3 SERVICE INTERNET À LARGE BANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'une réunion du comité de la fibre optique se tiendra sous peu avec la Commission scolaire des Trois-Lacs et les municipalités membres pour discuter du service internet sur le territoire de la MRC.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, fait un résumé de la dernière rencontre dont les discussions portaient sur le Réseau de transport métropolitain (RTM).

15. INTERFACE COURONNE SUD

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains, informe que la Table des préfets et des élus de la Couronne Sud ont fait une présentation de leur organisation aux onze municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 février 2018.

16. CULTURE

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), informe de sa visite au Conseil des arts de Montréal avec la CACVS.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.



17.1 JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018 - LA ZOTIQUIENNE MÉLODIE DAOUST RAMÈNE UNE MÉDAILLE D'ARGENT AVEC L'ÉQUIPE FÉMININE CANADIENNE DE HOCKEY : MOTION DE FÉLICITATIONS

18-02-28-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adresser une motion de félicitations à la Zotiquienne Mélodie Daoust pour sa médaille d'argent avec l'équipe féminine canadienne de hockey aux Jeux olympiques d'hiver 2018.

Proposition adoptée.

18. RAPPORT DES ÉLUS

18.1 ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, fait un résumé de la dernière rencontre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

18.2 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2018

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe qu'il sera le président d'honneur de la 15^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

18.3 DEMANDE AUX INTERVENANTS IMPLIQUÉS DANS LES INVESTIGATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES DE REVOIR LE PROCESSUS DE DÉTOURNEMENT DU RÉSEAU ROUTIER QUÉBÉCOIS LORS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS : ADOPTION

CONSIDÉRANT la fermeture de l'autoroute 40 à la hauteur du boulevard des Anciens-Combattants le 26 février 2018 en raison d'une enquête déclenchée par le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) à la suite d'une poursuite policière avec blessé;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute a été fermée pendant près de douze heures créant ainsi un bouchon monstre à tous les utilisateurs du réseau routier de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employeurs de la région ont été fortement affectés en raison du retard de leur main-d'œuvre à entrer au travail;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont subi des impacts pécuniaires en raison de cette situation;

CONSIDÉRANT QUE les services essentiels tels qu'ambulanciers, premiers répondants et pompiers de la région n'ont pu remplir leurs obligations en cette longue période;

CONSIDÉRANT QUE les écoles et les garderies ont également subi des impacts négatifs;

POUR CES MOTIFS,

18-02-28-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander aux intervenants impliqués dans les investigations et enquêtes publiques sur le réseau routier du Québec, soit le Bureau des enquêtes indépendantes, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir le processus de détournement du réseau routier afin de minimiser les impacts complexifiant la circulation aux usagers de la route lors de ces événements



de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement, aux directeurs des postes Est et Ouest de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Roger Larochelle, citoyen de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, demande quelles sont les intentions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le suivi du dossier de la facturation des coûts de la Sûreté du Québec.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-02-28-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 6.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier